

L'OCCE : UNE ORGANISATION NATIONALE A DOUBLE STRUCTURE : ADULTES ET JEUNES

Niveau :	Structures « Adultes »	Structures « Jeunes »
Base	Animateurs adultes de Coopératives de classe et de foyers Coopératifs	Elèves responsables de Coopératives et de foyers
Département	Section départementale	Club départemental de Jeunes
Niveau National	Assemblée générale de l'O.C.C.E. (Congrès National) Conseil d'Administration	Congrès National des Jeunes Coopérateurs Conseil National des Adolescents

L'O.C.C.E. est sans doute le seul mouvement à admettre, en son sein, une organisation cohérente et autonome de jeunes se gérant eux-mêmes, à tous les niveaux, en parfaite collaboration avec les organismes adultes. A la base 600 000 élèves de l'enseignement du Second Degré se regroupent dans plusieurs milliers de coopératives scolaires et Foyers Coopératifs.

Les animateurs adultes de ces Coopératives et Foyers de base constituent, dans chaque département une section de l'O.C.C.E. le plus souvent présidée par l'Inspecteur d'Académie et gérée par un Conseil d'Administration et un Bureau dont le Secrétaire départemental est la cheville ouvrière. Fréquemment, un membre du C.A. est plus particulièrement chargé de la responsabilité du secteur 2^e degré du département. Parallèlement au C.A. adulte de la section départementale, les responsables jeunes se regroupent en club départemental de jeunes coopérateurs, chargés de coordonner et lier l'action des foyers coopératifs du département et de favoriser leur développement. Chaque année, des représentants adultes des sections départementales se réunissent en Assemblée générale pour définir l'orientation du Mouvement, fixer un programme d'action, et élire les organes exécutifs de l'Office, Conseil d'Administration et Bureau National.

Parallèlement, les représentants des jeunes coopérateurs de chaque département, élus en assemblée générale départementale, se réunissent chaque année en un Congrès National des jeunes Coopérateurs, qui examine la vie du Mouvement, réfléchit sur un thème d'étude lié à la vie scolaire ou pédagogique (1968 - St-Etienne : La Section-classe ; 1970 - Nancy : relations humaines dans un établissement ; 1971 - Rennes : le règlement intérieur ; 1972 - Annecy ; le journal scolaire) et élit un « Conseil National des Adolescents », chargé de coordonner et animer l'action des clubs départementaux et Foyers de base. Le Conseil National des Adolescents participe également à l'encadrement de stages de Jeunes, choisit les sujets d'étude des Congrès Nationaux des jeunes et prend en charge, avec l'aide de la Section départementale du lieu, l'organisation générale. Ces vastes rassemblements de plus de quatre cents élèves, organisant et gérant eux-mêmes leur travail, discutant avec passion, mais en sachant se discipliner eux-mêmes, réfléchissant sur les grands problèmes de l'Enseignement et de la vie scolaire, constituent la clef de voûte de toute la vie démocratique locale départementale et nationale des jeunes Coopérateurs.

C'est une réalité spécifique de l'O.C.C.E. dont l'Office est légitimement fier.

(d'après R. MALLERIN
Vice-Président de l'O.C.C.E.)

LE CLUB DEPARTEMENTAL DES ADOLESCENTS

ROLE : — Aider les foyers coopératifs des établissements dans leur organisation, fonctionnement et développement.

— Resserrer les liens et en créer de nouveaux entre ces associations de base (jumelages, échanges, rencontres...)

Le Club des Adolescents regroupe un nombre toujours croissant de Foyers coopératifs des Etablissements du département.

GESTION : Il est géré par un conseil d'administration composé par des délégués de chaque foyer coopératif. Il s'administre seul avec le concours technique d'un responsable adulte de la section départementale de l'OCCE. Il élit un bureau et des commissions spécialisées.

OBJECTIFS : Le Club organise avec la Section une journée de regroupement en véritable Congrès, c'est là qu'il élit ses représentants au Congrès National des Jeunes Coopérateurs, représentants parmi lesquels il propose son candidat au Conseil National des Adolescents (C.N.A.)

Il est l'intermédiaire entre les Foyers Coopératifs et le CNA qui travaille selon les vœux du Congrès National. Le Club Départemental coordonne les efforts de tous les Coopérateurs en vue de l'expansion de l'esprit coopératif dans l'enseignement secondaire, et sa pénétration aussi avancée que possible dans la vie scolaire actuelle.

DANS CE SENS IL A PLUSIEURS ROLES :

- sensibiliser à la pédagogie coopérative, soit par des stages ou week-end d'information générale, soit par des stages de formation technique.
- faciliter le passage de l'information entre les différents niveaux (CNA, OCCE, Foyers)
- étudier les problèmes généraux de la vie scolaire par des tables rondes, des débats.
- étudier les sujets du prochain congrès national des jeunes.
- organiser les manifestations départementales.

Le Club Départemental est donc un lieu d'échanges pour les élèves du 2^e Degré.

Le résultat de ces recherches et échanges sert de base aux travaux des Commissions Pédagogiques de l'O.C.C.E. et du C.N.A.

LE CONSEIL NATIONAL DES ADOLESCENTS

A la session de septembre qui s'est tenue à Paris, la connaissance fut vite renouée entre les 10 anciens (1 an de présence) et les 6 nouveaux (élus à Annecy, mai 1972). Puis, on fit le tour des intérêts : une information paraissait nécessaire sur l'O.C.C.E. et le récent développement de ses activités, sur les documents comptables pour les Foyers, et quelques détails furent fournis relativement aux techniques de vie et de travail en groupe. La réflexion se reporta ensuite sur le Congrès d'Annecy, ses vœux, ses résultats. Le C.N.A. nouvellement installé a décidé de préciser son action par une motion publiée dans le sein de l'O.C.C.E.

« Dès sa première session de 1972-73, le C.N.A., élu du Congrès d'Annecy, a défini sa ligne d'action en fonction des vœux et des constatations émis au cours de ce Congrès, constatations relatives à la crise qui a remis en question ses moyens d'action et sa méthode de travail. »

LE CONSEIL NATIONAL DES ADOLESCENTS décide que désormais il travaillera en contact permanent avec les COOPERATEURS.

Il ne sera plus seulement un groupe de réflexion proposant ses idées aux foyers coopératifs mais un groupe d'adolescents qui agira selon les données et les problèmes des coopérateurs.

Il recueillera les réflexions et les expériences des foyers coopératifs et les divulguera sur le plan national. Le C.N.A. portera principalement son action auprès des structures vivantes afin que la coopération soit aidée là où elle éprouve des difficultés. Le C.N.A. pourra déléguer l'un de ses membres aux foyers coopératifs et clubs départementaux intéressés. Il est bien évident que malgré sa bonne volonté et son ardeur au travail, le C.N.A. ne pourra être efficace qui si s'établit une réelle coopération (compréhension) entre nous et lui. »

LA REUNION DU 11 NOVEMBRE

Dans leur 2^e session, à Toussaint, les membres du C.N.A. ont mis sur pied leur première initiative dans l'animation du mouvement. Avec l'accord du Bureau National O.C.C.E., ils ont convoqué à Paris pour le 11 novembre un délégué de chaque club départemental, et ils se proposent de faire le traditionnel « tour de table » pour connaître — et, sans doute, reconnaître — les éléments et les difficultés de la vie coopérative scolaire départementale. (Les jeunes de 30 ou 40 départements auront une fois de plus l'occasion d'un contact national). 11 novembre ou 22 décembre, la session suivante : on dépouillera, on classera les résultats. Ainsi, les élus de 72 pourront déjà aborder les actions précises les plus urgentes et léguer à leurs successeurs de mai 73 le catalogue confirmé des vœux et besoins des départements et des foyers coopératifs.

Le dévouement constant de ces jeunes, leur besoin d'une confirmation permanente de la validité de leur délégation, la confiance continue qu'ils ont dans l'O.C.C.E. et l'esprit coopératif, confirment, s'il était nécessaire, les mérites éducatifs de la coopération scolaire.

R. MERIC
Conseiller Adulte C.N.A.